

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2026

Nombre de membres

EN EXERCICE : 13

Présents : 11

Absents : 2

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE LE : 6 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, Mme Béatrice DUVEAU, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuration : M. Frédéric COGNE a donné son pouvoir à Mme Françoise LE MEUR

Était absente : Mme Céline CHABAY

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°11-2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

AR Prefecture

086-218600096-20260311-DL11_2026-BF
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	665 538,77€
Dépenses réalisées	434 634,25€
Solde des réalisations	230 904,52€
Déficit reporté 2024	- 322 668,82€
Déficit global de clôture	- 91 764,30€
Reste à réaliser	4 519,24€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	956 679,50€
Dépenses réalisées	779 999,53€
Solde des réalisations	176 679,97€
Excédent reporté 2024	218 693,72€
Excédent global de clôture :	395 373,69€

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire, quitte la séance et la salle pour laisser la présidence à M. Gérard LEFEVRE, doyen des conseillers, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

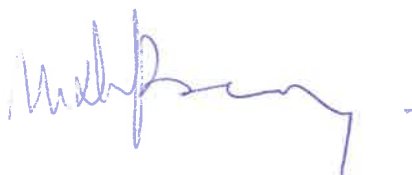
- APPROUVE le compte financier unique du budget principal.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacky ROY

La secrétaire de séance,
Delphine BONNEAU



AR Prefecture

086-218600096-20260311-DL11_2026-BF
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026